

Le référent harcèlement sexuel et agissements sexistes

S'approprier le rôle du référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et agissements sexistes

► 1 jour - 7h ► **PRÉREQUIS** : Aucun ► **PUBLIC** : Référent harcèlement - Membres commission SSCT - Elus titulaires/suppléants du CSE

OBJECTIFS

- Comprendre les situations de harcèlement sexuel ou moral au travail : définitions, principes, notions juridiques
- Identifier les situations à risques pour anticiper
- Prévenir et lutter contre le harcèlement sexuel

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Temps d'échanges

PROGRAMME

Que recourent les phénomènes de harcèlement sexuel ?

- Définition des concepts d'agissement sexiste, de harcèlement sexuel et d'agression sexuelle

Le cadre légal et le risque juridique

- L'évolution de la loi, la dénonciation des faits de harcèlement sexuel et des agissements sexistes
- Identifier les différentes règles applicables : lois, décrets et jurisprudences
- Connaître les responsabilités de l'employeur
- Les sanctions possibles en cas de harcèlement sexuel : mutation, mise à pied, licenciement
- Les attributions du CSE sur le sujet

Le harcèlement sexuel et ses conséquences

- Le harcèlement au sein des risques psychosociaux et des problématiques de violence
- Les impacts sur la santé et les conditions de travail, pour le collectif et pour la victime
- Où s'arrête la séduction et où commence le harcèlement sexuel ?

Prévenir et réagir

- Reconnaître un cas de harcèlement
 - Repérer les signaux d'alerte
 - Identifier un cas de harcèlement sexuel ou agissements sexistes
- Agir et réagir
 - Comment orienter la victime
 - Mener des entretiens avec le harceleur et la victime : écoute active, médiation, technique de questionnement
 - Les droits d'alerte du CSE
- Rôle des référents
 - Les modes de désignation du ou des référents harcèlement
 - Les moyens d'actions propres du référent : de quelles ressources dispose-t-il ?
 - Les référents CSE et les référents entreprise : quelles différences, quelles complémentarités ?
- Les différents acteurs périphériques et leurs moyens d'action
 - Médecin du travail, inspection du travail, membres du CSE, ...
- Les actions de prévention et de communication
 - Mettre à jour le règlement intérieur ou établir une charte avec des mesures préventives
 - L'élaboration d'un plan d'actions en intégrant le harcèlement sexuel
 - Obligations de l'employeur en termes de documents et affichages obligatoires

COÛT DE LA FORMATION (Adhérents)

- En inter : 300 € TTC / personne (hébergement, déplacement et repas en sus)
- En intra : sur devis

ACCESSIBILITÉ : Session accessible aux personnes en situation de handicap. Pour une identification et mise en oeuvre de moyens adaptés, merci de contacter le référent handicap Cezam Auvergne-Rhône-Alpes : François Martins - Tél : 04 73 37 37 03 - Mail : f.martins@cezam-aura.fr

2022 - version N° 2 - Mise à jour le 1er septembre 2022